

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente a égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef du service des ressources humaines, présidente ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Patrick WEBER, ingénieur/inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et référent du corps ;
- Madame Isabelle TILLY-BECKER, directrice des ressources humaines de l'ANSES ;

Suppléants

- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle ILLAN, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJI, chargée de mission ressources humaines à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Monsieur Jérôme SANTERRE, Adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Emma ORGERET, adjointe à la Cheffe de bureau de gestion des dotations et des compétences à la DGER ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, Adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle

- Monsieur Régis CHARPENTIER (FSU) ;
- Madame Gwendoline PROSPER (UNSA).

Techniciens de formation et de recherche de classe supérieure

- Monsieur Joël MONTELMARD (CFDT) ;
- Madame Pauline HEMEURY (CGT).

Techniciens de formation et de recherche de classe normale

- Madame Patricia CORBIERE (FO) ;
- Monsieur Gaël VOISIN (FSU).

Suppléants

Techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle

- Madame Catherine VIVET (FSU) ;
- Monsieur Erwann COPPERE (UNSA).

Techniciens de formation et de recherche de classe supérieure

- Madame Aurélie DEL CONT (CFDT) ;
- Monsieur Vincent LEMONNIER (CGT).

Techniciens de formation et de recherche de classe normale

- Madame Ilham RAHALI (FO) ;
- Madame Anne-Sophie ROUSSEAU (FSU).

Article 2

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **05 JUIN 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,

P/ Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

La sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC